

**PROJET DE REGLEMENT pour le « CHALLENGE du COMITE 2020-2021 »  
avec REAL BRIDGE.**

**Ce règlement est mis en place pour la période du 20 mars au 30 juin 2021.**

=====

Le présent règlement annule et remplace tous les documents précédents.

Il sera disponible dans tous les clubs du Comité du Lyonnais et sur le site internet du Comité du Lyonnais de Bridge.

Chaque tournoi se déroule en utilisant le logiciel « REAL-BRIDGE ».

**Chaque joueur doit avoir la caméra et le micro de son ordinateur (ou tablette) en état de fonctionner et branchés en permanence pendant le tournoi.  
L'arbitre doit refuser la participation d'un joueur incomplètement équipé.**

### **Article 1 - Objet**

Le « Challenge du Comité » a pour objectif d'associer les clubs à l'organisation d'une épreuve dotée de points supplémentaires par le Comité : points d'expert (PE) et points de performance (PP).

Dans la période actuelle, il est aussi un moyen de renforcer la convivialité entre les participants à un tournoi de bridge et de redonner envie aux licenciés de rejouer au bridge. C'est aussi l'occasion de renforcer la communication autour du club.

Pour les Challenges organisés dans le Comité, si le bridge peut reprendre dans les Clubs, l'organisateur de la séance décidera si les séances à jouer se dérouleront dans le Club ou avec Real Bridge".

### **Article 2 - Organisation des tournois du Challenge**

La responsabilité du club organisateur de chaque tournoi est pleine et entière.

Le Comité du Lyonnais de Bridge fixe les règles générales de fonctionnement des tournois : c'est l'objet du présent règlement.

#### **2.1 Arbitrage**

L'organisation doit être confiée à un arbitre de Comité au minimum, des dérogations exceptionnelles pourront toutefois être accordées par le Responsable des Compétitions du Comité du Lyonnais de Bridge.

Chaque séance peut comporter deux tournois si l'affluence le permet ; un tournoi « Promotion » et un tournoi « OPEN ».

Les différents tournois jouent les mêmes donnes.

Chaque tournoi doit jouer 26 donnes, pour que même en présence d'un relais, le nombre de donnes jouées par une paire ne puisse être inférieur à 24.

Ces tournois sont créés par le Club organisateur sur le site de la Fédération.

Les résultats seront remontés sur la base FFB le jour même, et envoyés au Responsable du Challenge du Comité ([jibacri@yahoo.fr](mailto:jibacri@yahoo.fr)) sous forme de fichier Excel (Bordereau d'homologation) faisant apparaître les numéros de licence des participants.

Le délai d'appel sera d'un quart d'heure, toute réclamation ultérieure sera impossible.

## 2.2 Types d'organisation

Les organisateurs ont la possibilité, si le nombre de participants est suffisant, d'avoir deux tournois,

- Un tournoi A : « OPEN ».

- Un tournoi B : « PROMOTION », dans lequel l'indice de valeur maximum est « 40 ».

Remarque : les joueurs dont l'indice de valeur permet de participer au tournoi B peuvent toutefois préférer jouer et s'inscrire au tournoi « OPEN ».

## 2.3 Inscriptions

**Seuls les licenciés à la FFB, à jour de leur licence, peuvent s'inscrire.**

Les inscriptions doivent se faire par Internet sur le serveur de la FFB.

Pour les joueurs « Cadets », leur responsable les inscrira par mail auprès du Club organisateur, jusqu'à la veille du tournoi en précisant les noms, prénoms et numéros de licence de chaque joueur.

Les inscriptions tardives ne pourront être prises par l'arbitre, avec l'accord des organisateurs, que dans la limite de places disponibles, 30 minutes au moins avant le début du tournoi.

## 2.4 Droits de table

Lors de la réunion du 12 mars 2021, les Clubs présents ont validé :

- Un droit d'engagement de 7 euros par séance.
- Pour les juniors : tarif de 7 euros par séance.
- Pour les cadets : tarif gratuit.  
Sur REAL BRIDGE, les inscriptions gratuites doivent être saisies par l'organisateur.  
Pour cela, les coordonnées (nom + prénom + numéro licence) des participants cadets devront être transmises par mail à l'organisateur de la séance.

## 2.5 Classement du tournoi

Pour chaque séance, il sera établi un classement au serpent, de chaque tournoi (Voir 2.2), par REAL BRIDGE, transmis à la FFB.

## 2.6 Dotation du tournoi

Dans cette période de bridge en ligne, aucune dotation sous forme de lot n'est envisagée a priori.

Un bilan sera établi et envoyé après chaque tournoi à la Commission Challenge du Comité.

Les clubs organisateurs qui ne respecteront pas ces obligations ne pourront pas être candidats à l'organisation d'un tournoi du Challenge du Comité l'année suivante.

### **Article 3 Calendrier des tournois**

Le calendrier est publié sur le site internet du Comité.

### **Article 4 Publicité**

Le Comité du Lyonnais publiera sur son site internet, le programme des séances du « Challenge du Comité » et les résultats après chaque étape.

Il sera publié également une affiche créée par le club organisateur.

### **Article 5 Classement du Challenge**

#### **5.1 Principe général :**

Pour chaque séance, un joueur se verra attribuer un certain nombre de points (dits points « **CHA** »), en fonction de son classement calculé au « serpent » et du nombre de paires participant au tournoi.

Un joueur obtiendra des points « **CHA** » lors de chaque séance jouée.

Tout joueur ayant participé plus de trois fois avec des partenaires classés dans une série supérieure sera surclassé et « assimilé » à la série supérieure.

Pour être classé en « OPEN » il faudra avoir participé à :

- \* au moins cinq tournois pour les joueurs de première série (ou assimilés),
- \* au moins quatre tournois pour les joueurs de deuxième série (ou assimilés),
- \* au moins trois tournois pour les joueurs de Promotion.

Le « Challenge du Comité » offre la possibilité de jouer huit tournois.

Le classement général « OPEN » se fera sur les :

- \* cinq meilleurs résultats pour les joueurs de première série (ou assimilés),
- \* quatre meilleurs résultats pour les joueurs de deuxième série (ou assimilés),
- \* trois meilleurs résultats pour les joueurs de Promotion.

Le classement général « Promotion » se fera sur les :

- \* trois meilleurs résultats pour les joueurs de Promotion.

Le classement après chaque étape sera publié le plus rapidement possible sur le site du Comité.

A partir du sixième tournoi il sera retraité pour tenir compte des différents paramètres qui influent sur le classement final. (Nombre de participations, sur-classements etc.)

=====

## 5.2 Attribution des « points CHA »

- Un barème pour les « groupes » de 81 à 100 paires nommé « barème 100 ».
- Un barème pour les « groupes » de 61 à 80 paires nommé « barème 80 ».
- Un barème pour les « groupes » de 41 à 60 paires nommé « barème 60 ».
- Un barème pour les « groupes » de 26 à 40 paires nommé « barème 40 ».
- Un barème pour les « groupes » de moins de 25 paires dit « barème 25 ».

**Grilles de cotation** : les points indiqués sont des points « CHA ».

| Place (au serpent)   | Barème – 25   | Barème 40                                     | Barème 60                                     | Barème 80                                     |
|--|---|---|---|---|
| 1er  | 35 points   | 45 points                                     | 60 points                                     | 75 points                                     |
| 2 <sup>ème</sup>   | 34 points   | 44 points                                     | 59 points                                     | 74 points                                     |
| 3 <sup>ème</sup>   | 33 points   | 43 points                                     | 58 points                                     | 73 points                                     |
| 4 <sup>ème</sup>   | 32 points   | 42 points                                     | 57 points                                     | 72 points                                     |
| 5 <sup>ème</sup>   | 31 points   | 41 points                                     | 56 points                                     | 71 points                                     |
| 6 <sup>ème</sup>   | 30 points   | 40 points                                     | 55 points                                     | 70 points                                     |
| 7 <sup>ème</sup>   | 29 points   | 39 points                                     | 54 points                                     | 69 points                                     |
| 8 <sup>ème</sup>   | 28 points   | 38 points                                     | 53 points                                     | 68 points                                     |
| A partir du 9 <sup>ème</sup><br>Si le % est<br>supérieur à 40% | Attribution<br>dégressive de<br>27 à 5 points         | Attribution<br>dégressive de<br>37 à 5 points | Attribution<br>dégressive de<br>52 à 5 points | Attribution<br>dégressive de<br>67 à 5 points |
| Prime de fidélité  | Tous les joueurs avec 40% et moins reçoivent 5 points |   |   |   |

Pour les « groupes » comprenant plus de 80 paires : on ajoute un échelon au « barème 80 » la grille commence à 85 points pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup>, puis 82 pour 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> etc...

## 5.4 Nombre de participations

Le programme du « Challenge du Comité » offre la possibilité de jouer neuf tournois.

Les joueurs ayant participé plus de trois fois avec des partenaires classés dans une série supérieure seront surclassés et « assimilés » à la série supérieure.

### 5.4.1 Classement général du Tournoi « OPEN »

Pour être classé en « OPEN » il faudra avoir participé à :

- \* au moins cinq tournois pour les joueurs de première série (ou assimilés),
- \* au moins quatre tournois pour les joueurs de deuxième série (ou assimilés),
- \* au moins trois tournois pour les joueurs de Promotion.

Le classement général « OPEN » se fera sur les :

- \* cinq meilleurs résultats pour les joueurs de première série (ou assimilés),
- \* quatre meilleurs résultats pour les joueurs de deuxième série (ou assimilés),
- \* trois meilleurs résultats pour les joueurs de Promotion.

### 5.4.2 Classement général du Tournoi « PROMOTION »

Le classement général « Promotion » se fera sur les :

- \* trois meilleurs résultats pour les joueurs de Promotion.

### 5.4.3 Classements de séries

Pour l'attribution de points d'expert, il sera établi des classements par série :

- $49 < \text{IV} \leq 60$
- $40 < \text{IV} \leq 48$
- $30 < \text{IV} \leq 40$
- $\text{IV} \leq 30$

Ces classements se feront en priorité sur le nombre de points CHA.

### 5.4.4 Publication des Classements

Le classement après chaque étape sera publié le plus rapidement possible sur le site du Comité.

A partir du sixième tournoi il sera retraité pour tenir compte des différents paramètres qui influent sur le classement final (Nombre de participations, sur-classements etc.).

## Article 6 Dotation finale du Challenge

**Rappel** : seuls les joueurs licenciés à la FFB, à jour de leur licence, peuvent s'inscrire.

**Attribution de Points par le Comité du Lyonnais** : seuls les licenciés du Comité du Lyonnais se verront attribuer des points supplémentaires.

La dotation finale du challenge comprend ;

- L'attribution de plus de 700 P.P. aux joueurs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> série classés en « OPEN ».
- L'attribution de plus de 50.000 PE aux joueurs des classements 2<sup>ème</sup> série, 2<sup>ème</sup> série mineure, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> série.

---

---

## Article 7 Procédure

Dès la fin du tournoi le responsable de l'organisation devra remettre au responsable du Challenge des Clubs du Comité du Lyonnais ou à son représentant, un exemplaire du classement final, ou un fichier Excel, comportant le classement, les noms et les numéros de licence des joueurs (Bordereau d'homologation sous Excel).

Ce document sera transmis par e-mail au Comité et à [jibacri@yahoo.fr](mailto:jibacri@yahoo.fr).

Dans la semaine qui suit le tournoi, le Responsable du Challenge devra :

- Donner son accord à l'arbitre et au directeur des Compétitions pour une homologation définitive.
  - Mettre à jour le classement et l'adresser au secrétariat du Comité pour être publié sur le site « Colybridge ».
- 
-